

55B 8131

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION N° 698

18 avril 2008

DU 3 AVRIL 2008

Délibération n°08.18

N° DE DÉPOT  
74764

Etaient présents : M. GADONNEIX, Président  
Mme DAGUERRE  
MM. ABADIE  
AURENGO  
BEZARD  
CHORIN  
DANGEARD  
ERRERA  
FOUNDOLIS  
GRILLAT  
MOREAU  
PESTEIL  
PROGLIO  
RIGNAC  
VILLOTA

Assistaient à la réunion : M. ROSSI, Chef de la mission de contrôle ; MM. CAMUS, LAROCHE, MATHIAS, Directeurs Généraux Délégués ; Mme LAIGNEAU, Secrétaire Général ; M. FAUQUEUX, Directeur corporate à la direction juridique ; Mme COLLAERT, Secrétaire Générale du Conseil d'administration ; Mme CASASNOVAS ; Mme DELILE.

Mme LE LORIER, Directeur corporate finance et trésorerie pour le point « Autorisation d'émissions de titres de créances et d'obligations ».

MM. LAFONTAINE, Directeur de la direction systèmes énergétiques insulaires, PAQUIER, Directeur de la division fusions-acquisitions et financement de filiales pour le point « Renouvellement des centrales de production thermique en Corse et dans les DOM ».

Mme LE LORIER, MM. DUPRAZ, Directeur Général Adjoint production ingénierie, de RIVAZ, Directeur Général d'EDF Energy, GRAILLAT, Directeur du service économie de la production et stratégie industrielle, RAMON, Directeur projet économie et finances du nucléaire, pour le point « Projet Bream : projet d'investissement dans le nucléaire en Angleterre ».

Absents excusés et représentés : MM. d'ESCATHA représenté par M. AURENGO  
JOSSE représenté par M. DANGEARD  
SCHWEITZER représenté par M. MOREAU

Absent excusé : Mme Marie-Christine NADEAU, Secrétaire du comité central d'entreprise.

La séance est ouverte à 15 heures 15.

RS

---

#### IV – RENOUELEMENT ET/OU NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

---

« Le Conseil d'administration,

« En application de l'article 17 des statuts, et sur proposition de son Président Directeur Général, Monsieur Pierre GADONNEIX,

le Conseil d'administration d'Electricité de France prend acte du fait que Monsieur Yann LAROCHE ne sollicite pas le renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant le 20 mai 2008 sur les comptes 2007, et décide :

- de renouveler les mandats de Messieurs Daniel CAMUS et Jean-Louis MATHIAS en qualité de Directeurs Généraux Délégués à compter de la fin de l'Assemblée Générale du 20 mai 2008 ; et
- de nommer Monsieur Dominique LAGARDE en qualité de Directeur Général Délégué à compter de la fin de l'Assemblée Générale du 20 mai 2008.

Les contrats de travail en tant que salariés d'EDF de Messieurs Daniel CAMUS, Dominique LAGARDE et Jean-Louis MATHIAS sont maintenus. A ce titre, ils exercent respectivement la conduite des activités suivantes :

- pour Daniel CAMUS, la fonction Finances du Groupe,
- pour Dominique LAGARDE, la fonction Ressources Humaines du Groupe,
- pour Jean-Louis MATHIAS, les opérations non régulées en France et notamment la Production et l'Ingénierie, la Commercialisation et les Services.

Messieurs CAMUS, LAGARDE et MATHIAS exercent leur fonction salariée sous l'autorité et le contrôle du Président Directeur Général d'EDF.

En tant que Directeurs Généraux Délégués :

- Daniel CAMUS dispose de tous pouvoirs, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs relevant du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, dans les domaines suivants : la transformation Finance-Gestion, les Systèmes d'Information, les achats et l'Immobilier. En outre, il supervise, en appui du Président Directeur Général, les activités internationales du Groupe.



- Dominique LAGARDE dispose de tous pouvoirs, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs relevant du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, dans les domaines suivants : la politique et les actions de communication interne et externe. Il a en charge l'impulsion du changement et des transformations dans le Groupe, notamment par la mise en place des supports nécessaires,
- Jean-Louis MATHIAS dispose de tous pouvoirs, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs relevant du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, dans les domaines suivants : les activités gazières, l'Intégration du Groupe et des programmes d'amélioration de la performance, le développement des synergies au sein d'EDF et entre EDF et l'ensemble des filiales. Il coordonne le déploiement des moyens du Groupe en ce qui concerne le nucléaire à l'international et à ce titre préside le directoire nucléaire international. En cas d'absence du Président, il conduit les réunions du COMEX.

La présente délibération est adoptée par le Conseil d'administration à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés participant au vote ».

---

La séance est levée à 19 heures 35.

Pour extrait certifié conforme – le Président-Directeur Général

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping strokes and loops, positioned below the text of the document.



**ELECTRICITE DE FRANCE**  
**Société Anonyme au capital de 911 085 545 Euros**  
**Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75008 Paris**  
**RCS 552 081 317 PARIS**

**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 MAI 2008**

L'an deux mille huit, et le mardi 20 mai à 16 heures 30, les actionnaires de la société EDF se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Palais des Congrès, 2 place de la porte Maillot, 75017 PARIS, sur première convocation.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pierre Gadonneix préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration, et introduit comme suit l'Assemblée :

.....

Je déclare donc ouverte la présente Assemblée générale et vais maintenant constituer le bureau. J'appelle, en qualité de scrutateurs, les deux actionnaires présents disposant du plus grand nombre d'actions, soit directement soit par mandat : l'État Français, représenté par Monsieur Bruno Bézard, qui est directeur général de l'Agence des Participations de l'État, ainsi que le fonds commun de placement des salariés actionnaires d'EDF, représenté par le Président de son Conseil de Surveillance, Monsieur Camille Planchet. Je leur propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Madame Marianne Laigneau, Secrétaire général du Groupe.

.....

• **Vote des résolutions :**

Marianne Laigneau indique que le quorum définitif s'élève à 1 670 054 573 actions présentes, représentées et votes par correspondance, et le même nombre de voix, soit plus de 91,80 % du capital et des droits de vote, et confirme que l'assemblée peut en conséquence procéder au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

Puis, après avoir présenté aux actionnaires les modalités du vote ainsi que le mode d'emploi du boîtier de vote électronique, Marianne Laigneau procède à la lecture et au vote des neuf résolutions soumises aux suffrages des actionnaires.

.....

**A TITRE ORDINAIRE :**

**HUITIEME RESOLUTION**

*(Nominatation de Monsieur Bruno LAFONT en qualitaté d'administrateur)*

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Louis Schweitzer de ses fonctions d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et ayant pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme Monsieur Bruno LAFONT en qualité d'administrateur pour la durée restant à courir jusqu'au renouvellement de la totalité du conseil, soit jusqu'au 22 novembre 2009 inclus.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 668 688 155 voix pour (soit 99,91 %), 1 309 368 voix contre et 57 050 abstentions.*

**NEUVIEME RESOLUTION**

*(pouvoirs pour formalités)*

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

*Cette résolution est adoptée par les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance par 1 669 815 848 voix pour (soit 99,98 %), 180 612 voix contre et 58 113 abstentions.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les actionnaires pour leur présence et lève la séance à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Le Secrétaire**

